AUX RETARDATAIRES

Nos abonnés qui ont reçu leurs comptes sont priés de se mettre en règle au plus tôt avec l'administration. A partir du 15 courant nous supprimerons l'envoi du journal aux abonnés retardataires, et nous donnerons leur compte à un avocat pour perception immédiate.

L'ADMINISTRATION.

LUNDI, 11 MARS 1889

L'*Union Libérale* entreprend, sans succès, de justifier M. Sheyhn d'avoir rangé parmi les recettes ordinaires les arrérages de la taxe sur les compagnies commerciales.

" Il est juste, dit-elle, que si nous sommes obligés de payer les dettes de nos devanciers, nous ayons l'avantage de profiter des revenus qu'ils ont négligé de percevoir."

Ce n'est pas du tout cela, et si l'*Union Libérale* ne soigne pas ses études financières, elle va nous faire regretter les éloges que nous lui décernons ailleurs.

Tout le monde aurait trouvé très bon que le gouvernement Mercier payât les dettes de ses devanciers au moyen des $500,000 de la taxe des compagnies.

Ce qu'on trouve mauvais, c'est qu'après avoir payé ces dettes au moyen d'un emprunt, il consacre en prodigalités une partie des arrérages de la taxe des compagnies ; et qu'après cela il ait encore la prétention de compter ce qui en reste comme un excédent de recettes.

L'*Evening Journal* de vendredi contient deux appels aux adversaires du bill des Jésuites.

L'un d'eux est signé du Rév. Alexander Campbell, le second a pour but d'annoncer un discours du Rév. docteur Stafford, et d'inviter le public à s'y rendre en l'avertissant *qu'on quêtera*.

L'agitation semble ne pas marcher toute seule. On est obligé de presser le public, et on commence à laisser percer le bout de l'oreille. Il serait à croire que tout ce tapage a été monté et entretenu dans le but de remplir l'escarcelle des Révérends.

M. Hearn, membre de l'assemblée Législative de la Nouvelle Ecosse, veut abolir le conseil législatif de cette province. Afin d'avoir le consentement du conseil Législatif, M. Hearn propose de nommer les 19 conseillers actuels, membres de l'assemblée législative pour quinze ans, mais chaque fois qu'une vacance se produira le siège devra être rempli au moyen de l'élection par le peuple, comme pour les 19 autres membres de l'assemblée.

Le projet de M. Hearn prescrit aussi qu'aucune loi ne pourra être adoptée dans la nouvelle assemblée, que si elle obtient la majorité des membres élus par le peuple.

On ne peut pas empêcher les siècles d'avoir cent ans ; mais il faut convenir que la destinée a d'étranges ironies et que le centenaire de 1789 tombe bien mal. Jamais l'esprit de 1789 n'avait été aussi hors de mode qu'il paraît l'être devenu à l'heure présente. A d'autres dates, il a subi de plus rudes assauts. Jamais peut-être il ne s'est heurté à une lassitude, et il faut bien dire le mot, à un sentiment de déception aussi universels.

Que des hommes qui ont appartenu de tout temps au parti de la légitimité continuent, après un siècle de date, à couvrir d'anathèmes la révolution française, rien de surprenant. Que certains fils de bourgeois repus trouvent que l'aristocratie reconstituée à leur profit aurait du bon, c'est un phénomène sans conséquence ; qu'un cerveau brûlé, comme M. Maxime du Camp, ou qu'un savant à l'esprit absolu comme M. Taine étonnent le monde par une conversion radicale, cela peut encore s'expliquer. Mais que l'ensemble des classes éclairées, que les représentants de la haute culture intellectuelle en soient venus, à divers degrés, à se demander s'ils ne se sont pas trompés, et a l'opinion française toute entière ne s'est pas trompée avec eux, c'est là assurément un phénomène nouveau et inattendu.

Veut-on quelques exemples de ce revirement d'esprit et de langage ? La constitution de 1852 proclamait les immortels principes : les auteurs de la prochaine constitution n'y penseront guère. En 1870 et en 1873, le chef du parti conservateur, M. le duc de Broglie eût tenu pour une injure de ne pas être considéré comme un fils de 89. Voyez ce que disent aujourd'hui les conservateurs français et ce que taisent les esprits simplement modérés. Sainte Beuve a écrit, il n'y a pas trente ans, que c'était la marque d'un méchant esprit de dire du mal de Voltaire ; aujourd'hui un homme d'esprit, fut-il ennemi du catholicisme, aurait peur d'être ridicule en s'enthousiasmant pour l'œuvre de Voltaire, et nous ne serions pas très étonnés qu'il commençât à se passer quelque chose d'analogue pour la date fatidique de 1789. Ceux-là même qui tiennent le plus à conserver les avantages de la société issue de la révolution hésitent maintenant à se recommander de son nom. L'idée, qu'au bout de cent ans la révolution française puisse avoir même passagèrement pour conclusion M. le Général Boulanger est à elle seule tout un sujet de méditations peu consolantes ; et un discours comme celui que M Renan a prononcé l'autre jour est un signe des temps. Sans doute M. Renan n'est pas devenu pour cela un catholique croyant, et on ne peut pas en attendre de lui le langage. Mais, en 1827, un grand et pourtant un sage esprit, M. Guizot déclarait que somme toute, *le grand siècle était le dix-huitième.* Aujourd'hui, un libre penseur comme M. Renan constate que l'esprit du dix huitième siècle a été l'origine de presque tous les échecs de notre temps. Il est intéressant de noter le chemin parcouru.

LA CONFEDERATION

L'*Union Libérale*, de Québec, toute hebdomadaire qu'elle soit, est décidément le journal canadien-français le mieux fait et le plus suggestif. Outre qu'ils ne dédaignent pas d'écrire correctement la langue, les jeunes gens qui ont fondé ce journal ont le mérite plus rare encore de s'appliquer à penser quelque chose. Ils ne croient point que la polémique par voie d'éreintement tienne lieu de tout et dispense d'avoir des idées. Leurs idées ne sont pas toujours justes ni parfaitement digérées ; mais ils savent ce qu'ils veulent ; et ils l'écrivent sans servilité comme sans fausse honte et sans souci du *qu'en dira-t-on ?* On éprouve, à les lire, une double satisfaction ; car ils nous font goûter la jouissance que fait naître la sincérité d'esprit, et en même temps ils excitent en nous l'intérêt de curiosité qui s'attache à la première révélation des tendances intellectuelles et politiques de la génération nouvelle.

Cette génération qui s'élève et qui s'apprête à nous succéder, paraît, à beaucoup d'égards, en progrès sur la génération précédente. Elle a le feu sacré ; elle a le goût de s'instruire ; elle est profondément attachée à ses croyances religieuses, invariablement soumise aux enseignements de l'église et (pour le moment du moins) très libérale en politique ; mais d'un libéralisme clairvoyant, qui ne s'arrête pas aux étiquettes et qu'irritent les compromis menteurs et les défaillances intéressées des politiciens. En dépit des entraînements inséparables de la jeunesse, on croit déjà sentir qu'elle n'aimera pas à se payer de mots, de formules vides et de phrases toutes faites, et que tenant la politique pour une science positive, elle voudra aller au fond de chaque question et s'attacher par dessus tout aux réalités.

Quels sont les sentiments de cette jeunesse à l'égard de notre état présent ? Dans quel esprit est elle disposée à envisager la phase déjà accomplie de notre histoire contemporaine ? L'*Union Libérale* de la semaine dernière répondait en partie à ces questions, en rendant compte d'une intéressante conférence, faite à Québec le 25 février dernier, par M. Nazaire R. Olivier, l'un de ses directeurs, sur la question de la Confédération.

M. Olivier n'est pas tendre pour la Confédération. Il énumère complaisamment tous ses défauts réels ou supposés. Quand il rappelle les avantages divers qu'on a fait valoir en sa faveur auprès des Canadiens-français dans la province de Québec, il semble tout au plus en admettre un seul comme à demi-fondé ; et encore cet avantage ne serait-il qu'une illusion, car il le qualifie de *mirage :* c'est celui qui a consisté, dit-il, " à faire mirotter l'espoir de former un grand peuple."

A en croire M. Olivier, la Confédération ne serait pas née de l'examen sérieux des véritables intérêts du pays ; ce serait un produit de génération spontanée, le simple fruit du hasard, le résultat d'une intrigue. Au mois de juin 1864, Sir John A. Macdonald qui venait d'être battu, avait besoin d'une majorité pour conserver le pouvoir, coûte que coûte. Opposé, la veille encore, à l'idée d'une confédération, il s'y rattache le lendemain pour se réconcilier avec Brown. Les provinces maritimes sont achetées ; " l'alliance monstrueuse de Brown et de Cartier est consommée" ; l'appui de la province de Québec est obtenu, grâce à Cartier et " à l'influence du clergé bas-canadien." La coalition des *clear grits* avec les conservateurs d'Ontario fait le reste ; et " le peuple accepte le fait accompli."

Notre conférencier enregistre cela avec une amertume qui s'accroît au récit des déceptions, vraies ou non, dont l'énumération fait partie à Québec du *credo* nationaliste. Le fond de sa pensée ne se compose pas seulement de mauvaise humeur contre l'état présent ; on y remarque surtout la surprise que provoque dans son esprit une énigme historique, à laquelle un quart de siècle a suffi pour devenir inintelligible aux générations qui n'ont pas assisté à l'éclosion de la Confédération.

Eh quoi ! semble-t-il s'écrier entre chaque phrase, nous avions, depuis 1840, une constitution, dont l'unique défaut était d'avoir donné aux Canadiens-français plus d'influence que nos voisins n'étaient disposés à le trouver bon. Cette constitution, faite contre nous, avait tourné à notre profit ; nous tenions la balance du pouvoir ; et sous prétexte qu'il en résultait un dualisme qui menaçait d'arrêter la vie publique, nous nous sommes enthousiasmés en faveur d'une solution qui consistait, pour supprimer le dualisme, à nous faire passer à l'état de minorité, et à transporter la balance du pouvoir à un nombre plus ou moins considérable de provinces anglaises ! Et Cartier était le maître de la situation ! Franchement, si c'est là tout ce qu'il a trouvé, c'est incompréhensible !..... Selon M. Olivier, " une confédération des deux " Canadas, comme le proposaient " les chefs libéraux, aurait mieux " sauvegardé les intérêts canadiens-" français que la confédération de " toutes les provinces. Il y aurait " eu, dit-il, une plus grande protec-" tion pour notre race et notre reli-" gion. Depuis 1867, la province " de Québec se débat contre les em-" piètements du pouvoir central où " l'influence anglaise est prépondé-" rante. Chaque fois que nos inté-" rêts viennent en conflit avec ceux " des autres provinces, nous cou-" rons risque d'être sacrifiés..... " L'avenir est à nous cependant, *en* " *dépit des constitutions.....*," ajoute-t-il à titre de consolation et d'appel à l'avenir.

Nous ne contestons pas que l'opinion des directeurs de l'*Union Libérale* réponde à un sentiment qui commence à trouver de l'écho dans un certain nombre d'esprits. Déjà, dans un article remarquable, publié il y a quelques mois par le *Canada Français*, M. de Celles avait averti les gens prêts à s'abuser que, si la question de l'annexion venait à être sérieusement posée, la province de Québec pourrait causer plus d'un étonnement à ceux qui préjugent ses votes de demain en se reportant à ses opinions passées. Si l'on n'y prend pas garde et si on laisse l'esprit public s'en aller à la dérive ; si des fanatiques maladroits se plaisent à soulever fréquemment dans Ontario des questions comme celles des Jésuites, la province de Québec pourrait bien nous réserver d'autres surprises. Les idées y vont vite depuis quelques années ; et si les hommes sages veulent y conserver la direction de l'esprit public, le moment est venu pour eux de se tenir solidement au gouvernail et de donner un vigoureux coup de barre.

Cependant, il est impossible d'assister à l'exposé de la thèse que font valoir les mécontents et les nationalistes, sans qu'une objection formidable s'élève tout d'abord contre elle. Comment, dirons-nous à notre tour à M. Olivier et à ses tenants, l'histoire de la Confédération, telle que vous la voyez à travers vos partis pris, vous paraît, à vous même, renfermer une énigme indéchiffrable ; et cela ne vous a pas donné à réfléchir qu'une légende aussi incompréhensible devenait par là même singulièrement suspecte ! Et vous ne vous êtes pas demandé si, par hasard, vous ne vous seriez pas trompé sur les faits et sur leurs causes réelles !

M. Olivier aime à dire que l'idée de la confédération a été chez Sir John A. Macdonald un caprice, un effet de hasard, le coup de dés suprême d'un ambitieux aux abois. Sir John A. Macdonald a bon dos ; mais il faut avouer tout de même que cet homme d'Etat, qui passe pour un des premiers de notre temps, aurait eu une chance bien singulière, si c'était une heure d'irréflexion et de dépit que lui avait dicté le plan d'une grande œuvre....., d'une œuvre qui n'a peut être pas encore subi sa dernière pierre de touche, mais dont le succès a été sans précédents depuis vingt années, et qui commence à s'imposer à l'attention anxieuse de nos voisins.

Sir John n'a d'ailleurs pas accompli cette œuvre tout seul. Pour la condamner en bloc on est obligé de s'en prendre à d'autres, et l'orateur des jeunes libéraux stigmatise l'alliance monstrueuse de Cartier et de Brown," sans paraître se rappeler que l'alliance de Dorion et de Brown avait été bien autrement monstrueuse, car elle ne reposait que sur des appétits, et elle n'avait pas l'excuse ou la justification d'une transformation politique à accomplir. Accuse-t-il donc Cartier lui aussi, d'avoir obéi à des sentiments inavouables, d'avoir sacrifié l'avenir de sa race à une misérable ambition ministérielle ? Pourtant Cartier a toujours été considéré, même par ses plus grands ennemis, comme un franc-patriote ; et les libéraux eux-mêmes le comptent aujourd'hui parmi les hommes dont le peuple a le droit d'être fiers.—M. Olivier est un catholique respectueux envers l'Eglise, et il affirme que le vote favorable de la province de Québec a été obtenu " grâce à l'influence du clergé canadien-français ". Mais si notre clergé a été favorable à la confédération, il avait sans doute ses raisons pour cela, et il les croyait dictées par le patriotisme. Et cela ne lui a pas fait penser que l'accord de tant d'esprits éminents avait dû être inspiré par d'autres mobiles que ceux que font valoir les pamphlets libéraux !

Enfin, et c'est là, à notre avis, le fait qui suffit à détruire toute cette thèse historique, l'immense majorité du peuple canadien-français a accepté la Confédération. *L'Union Libérale* ne prétend pas que cette majorité ait été achetée. Elle n'a pas été spectatrice passive ; la province de Québec a accepté cette transformation avec enthousiasme. A-t-elle eu raison ? S'est-elle trompée ? C'est un point à discuter. Mais elle aussi a dû avoir ses raisons, bonnes ou mauvaises. On peut entraîner dans une intrigue quelques hommes réunis autour d'un tapis vert, on n'y entraîne pas tout un peuple

M. Olivier estime que la confédération a beaucoup de défauts, particulièrement pour la race canadienne française, au point de vue de laquelle il se place, comme c'est son droit ; et quand il a énuméré ces défauts, il croit avoir tout dit. Mais il n'y a pas d'œuvre humaine qui soit sans défauts. L'acte de l'Amérique britannique du Nord qui avait à résoudre un problème très complexe était condamné par avance à être d'autant moins parfait qu'il n'y avait peut-être pas de solution qui ne fût condamnée à pâlir par beaucoup d'endroits. Et si un homme d'état comme Cartier s'y est rallié, si le clergé catholique l'a accepté avec faveur, si l'opinion publique s'est jetée dans le mouvement avec une force irrésistible, n'est-ce pas tout simplement, parce qu'à défaut de la perfection absolue que nous ne prêtons pas pour elle, la Confédération offrait du moins cette perfection toute relative et toute politique, qui consiste à être ce que dans certaines circonstances données, un peuple peut faire de mieux ?

Dans tous les cas, la confédération existe—et jusqu'ici elle a prospéré. Le peuple canadien français n'y est pas entré par force. S'il en fait partie, c'est qu'il y est venu de son plein gré. Voilà ce qu'à notre avis, on oublie trop dans certains milieux. Nous ne voulons pas dire par là que nous devions nous considérer liés à tout jamais par le vote de nos pères ; mais cependant il ne faudrait pas continuer à raisonner chaque jour, comme si la question qui a été tranchée en 1864 était toujours ouverte. Ce serait à peu près aussi absurde que si les Bretons du 19e siècle continuaient à se demander s'ils ont eu raison, il y a quatre cents ans, de permettre à la reine Anne de réunir son duché à la couronne de France. La Confédération existe ; elle a supporté victorieusement l'épreuve de l'expérience. A défaut d'autres, ce sont là deux mérits qui ne sont pas à dédaigner par le temps qui court. Le problème de l'heure présente est de la faire vivre le mieux possible, pour les intérêts généraux du pays et pour ceux de notre race ; et la tâche des patriotes n'est pas de récriminer sans cesse, mais de se placer dans l'état d'esprit qui convient à notre état politique, et qui peut seul maintenir notre part légitime d'influence et de pouvoir dans le gouvernement du Dominion. Nous reviendrons sur ce dernier point de vue.

Les coulisses de l'histoire ont d'étranges mystères. Chacun se rappelle le bruit que fit, pendant le court règne de l'empereur Frédéric III, le projet de mariage de la princesse Victoria avec le prince Alexandre de Battenberg, ex-souverain de Bulgarie. L'impératrice désirait ardemment cette union, à laquelle M de Bismarck s'opposait en menaçant de donner sa démission plutôt que d'y consentir.

Le vrai motif de cette opposition est, paraît il, que le prince de Battenberg était engagé dans un amour indigne de son rang, au moment où l'empereur Guillaume venait de donner son consentement au mariage à la condition que le jeune couple ne vivrait plus à Berlin, et où la Reine Victoria s'était engagée à procurer au prince Alexandre un établissement à Londres On a appris que ce dernier venait de se décider à épouser une actrice Mlle de Leissenger.

A TRAVERS LES JOURNAUX

L'*Union Libérale*, naturellement incline à favoriser et les libéraux qui passent pour intransigeants, fait de grands éloges de M. Lareau et de M. Robidoux, et insinue que si M. Robidoux n'était pas là il n'y aurait dans la chambre de Québec personne qui fut capable de répondre à M. Flynn. Ce n'est pas très flatteur pour M. Mercier et pour les autres ministres.

Le *Canadien* philosophe tristement sur la loi des asiles et morigène les deux partis. Il constate que personne n'a tenu compte des critiques de la commission contre l'administration des asiles et que, ni d'un côté ni de l'autre, personne n'a eu le courage de proclamer la nécessité du contrôle de l'état sur le soin des malades.

"L'opposition, dit-il, a plaidé la cause de Beauport, le gouvernement a défendu St Jean de Dieu et Sœur Thérèse a vaincu..... Que ceux qui font uniquement de la politique de parti croient ce qu'ils voudront, il nous reste l'illusion de penser qu'il existe une classe d'hommes capables de comprendre ce qu'il y a d'humiliant et désastreux dans tout ce dont nous sommes témoins."

L'*Etendard* publie une lettre d'Ottawa fort bien pensée, mais un peu obscure.

L'auteur de cette lettre condamne l'union commerciale et la réciprocité illimitée. En même temps il dit avec raison que nos relations commerciales avec les Etats-Unis sont une des nécessités absolues de notre situation géographique, et qu'il est impossible de n'en pas tenir compte.

C'est à peu près exactement la position que le gouvernement conservateur a prise sur la question depuis qu'elle est pendante. La seule difficulté qu'on ait rencontrée c'est jusqu'ici d'amener les Etats-Unis à traiter sur la base d'un arrangement équitable, et malheureusement l'*Etendard* ne fournit aucun point de vue de nature à faciliter le règlement de la question.

La *Patrie* cherche à épiloguer bien maladroitement sur l'observation de M. Foster, d'après laquelle le déficit apparent de 1888, qui est de $810,031, se changerait en un surplus de $1,129,046, si l'on tenait compte d'un remboursement de $1,939,077 sur la dette publique. L'organe libéral fait semblant de croire qu'il s'agit de porter le fonds d'amortissement aux dépenses extraordinaires.

D'abord, ni le ministre des finances, ni personne, n'a contesté que, comme matière de comptabilité, le déficit fut de $810,031. Il est porté aux comptes publics.

Mais M. Foster a fait observer avec raison que, pour apprécier la situation vraie du trésor, il fallait tenir compte, non pas de l'amortissement ordinaire, mais de $1,930,077 de remboursements sur le capital qui se sont produits exceptionnellement, en 1888 par suite de l'échéance de bons.

Cette observation qui est parfaitement juste l'eut été également si au lieu d'un remboursement de bons il se fut agi de dépenses exceptionnelles provoquées par une guerre, une inondation ou une disette ; et c'est en vertu du même raisonnement irréfutable qu'on a raison de dire que le surplus apparent de M. Mercier à Québec se change en un déficit, si l'on tient compte des $430,000 de l'arrérage de la taxe sur les compagnies.

Quand donc les financiers du gouvernement Mercier se rendront-ils compte qu'en matière budgétaire la question primordiale ne consiste pas à grouper des chiffres mais à savoir nettement si les dépenses normales et permanentes s'équilibrent avec les recettes de même nature ?

Le *Globe* s'exprime en ces termes sur la lettre que l'honorable M. Langelier lui a adressée sur la question des Jésuites :

" Il est vraiment étonnant que pas un de nos concitoyens catholiques romains, ici et de Québec, n'aient pas répondu avec plus de violence aux vociférations fanatiques et brutales de ceux qui ont été jusqu'à dire dans Ontario : "que les lois de la constitution britannique permettaient de tuer un Jésuite sur la rue." Nous publions dans une autre colonne une lettre de l'honorable M. Langelier, député de Québec Centre aux Communes, qui est un bel exemple de la manière dont les publicistes catholiques romains de Québec entendent traiter la question de l'Acte des Jésuites. Nous sommes bien loin de concourir dans les conclusions de M. Langelier sur la question, mais cependant ce n'est pas là une raison qui nous empêche d'attirer particulièrement l'attention de nos lecteurs sur la vigueur, la modération et le grand sens avec lesquels il aborde la position prise par le *Globe*. Quand des hommes comme M. Langelier sont représentants, du peuple de Québec, nous pouvons dire en toute sécurité que nos concitoyens de cette dernière province sont guidés par la saine raison, désirant vivre en harmonie avec le peuple d'Ontario, et sont prêts à faire, pour le salut de la patrie commune, toutes les concessions qu'on peut raisonnablement exiger d'eux. En effet, l'esprit de modération des Canadiens-Français durant ces dernières semaines nous porte plus que toute autre chose à espérer que la crise actuelle aura une issue plus heureuse que celle de la " désagrégation de la Confédération en ses parties primitives " Les *Bunkers* et les *Smashers* peuvent continuer, si le cœur leur en dit, leur tapage et leur *massacre* inoffensifs, leurs criailleries sauvages ne feront pas sortir le peuple de la province de Québec de son attitude calme et digne."

L'ex-président Cleveland et Mme Cleveland ont quitté Washington hier même pour venir à New-York, où ils ont retenu, d'ailleurs, depuis quelques jours, un appartement à l'hôtel Victoria. M. Cleveland fera partie à New-York, de la société légale Bangs, Stetson, Tracy et McVeigh, 45, rue William, et son nom est déjà sur l'enseigne.

Quelque Chose

DE MERVEILLEUX!

Nous avons en magasin environ 300 différents patrons de nouveaux gilets courts pour dames. Ce sont tous des échantillons pour le commerce du printemps. Les dames peuvent à coup sur en choisir un et avoir la dernière mode.

Les ayant achetés à la moitié des prix réguliers, vu que ce sont des échantillons, ce qui ne diminue pas leur valeur, nous pouvons les vendre à des prix ridiculement bas.

N. B. — Premiers arrivés premiers servis. (Nous ne pouvons faire autrement.)

CHEAPSIDE

FAITES FAIRE VOS PHOTOGRAPHIES — EN — COSTUMES :-: D'HIVER

Scènes appropriées. Tout de première classe

AU STUDIO DE PITTAWAY & JARVIS

117 RUE SPARKS

Téléphone 361

Colonie de Terreneuve

AUX

ENTREPRENEURS DE CHEMIN DE FER

Le Gouvernement de Terreneuve sollicite des soumissions pour la construction et la mise en opération d'une ligne de chemin de fer dans la colonie d'environ 250 milles de long, les dites soumissions devant être adressées au Secrétaire Colonial, St. Jean Terreneuve, qui les recevra jusqu'au 15ème jour de mars, 1889.

Toutes autres informations et particularités de même que les conditions du dit contrat peuvent être obtenues sur application faite à M. O'Connor and Hogg, Procureur, Ottawa Ont,

Pritchard & Andrews

Si vous voulez faire Reparer vos Balances — ou — INSPECTER vos POIDS Allez chez le soussigné.

Etampes en Caoutchouc, Sceaux, Etampes pour dates et pour étiquettes. Chèques et Billets en cuivre et en acier. Presses à Sceaux et Mémorials. Outillage pour Relieurs, Rouleaux, etc. Etampes en acier.

PRITCHARD ET ANDREWS

GRAVEURS EN GENERAL

No. 175 RUE SPARKS

AVIS AUX AMATEURS DE SPORT

Nous avons actuellement un assortiment complet d'armes à feu, appareils de pêche, articles de sport, etc., etc.

Envoyez votre adresse, nous vous enverrons notre catalogue illustré et nos listes de prix.

J. D. HUNTON & CIE

334 Rue Wellington 334

N. B.—Peintures de toutes couleurs, prêtes à poser.

Hotel - Riendeau

Tenu sur le plan Européen et Américain.

64 RUE ST GABRIEL, MONTREAL

Cet hôtel offre au public voyageur tout le confort désirable. La table est toujours abondamment servie des prémisses de la saison, préparée par des cuisiniers français de premier ordre. Repas à toute heure.

On trouvera constamment à cet établissement de première classe, des vins, liqueurs et cigares de choix. JOSEPH RIENDEAU. Propriétaire

—POUR LA—

Figure, les Mains, la Peau et le Teint en general

Crême de Miel et d'Amende de Hinds, Gelée de Concombres et des Roses de Moloderma.

Un assortiment complet et nouveau des articles de toilette ci-dessus venant d'être reçu.

R. A. McCORMICK

CHIMISTE ET DROGUISTE

75-RUE SPARKS-75

Prescription pour médecins et familles préparées avec soin.

Communication téléphonique 11-2-88

CARTES PROFESSIONNELLES

M. J. GORMAN, LL.B., (Successeur de L. A. Olivier) Avocat Solliciteur, Notaire, Etc. —BUREAU— Coin des Rues Rideau et Sussex OTTAWA, ONT. ARGENT A PRETER

BELCOURT & MACCRAKEN Avocats, Procureurs, Notaires, Etc. ONTARIO ET QUEBEC Scottish Ontario Chambers, Ottawa, Ont.

O'GARA & REMON AVOCATS, SOLLICITEURS, NOTAIRES, ETC. Bloc Hay, rue Sparks, Ottawa, Ont. PRES DE L'HOTEL RUSSELL MARTIN O'GARA, C. R. E. P. REMON.

Walker, McLean & Blanchet, AVOCATS Avoués, Solliciteurs, Agents Parlementaires, Notaires, etc, etc. No. 34½ Rue Elgin, Ottawa (EN FACE DU RUSSELL) W.H. Walker. D. L. McLean. C.A. Blanchet

GEO. McLAURIN, L.L.B. AVOCAT, ETC. Bureau: 19 rue Elgin, Ottawa

J. P. FISHER Avocat, Solliciteur, Etc. Agent pour la Cour Suprême, le Parlement et les Départements Publics. Scottish Ontario Chambers, Ottawa, O.

M. McLEOD, C.R., Avocat, Cours Fédérales et de Québec, 155 rue Wellington, Ottawa

TAYLOR McVEITY AVOCAT, SOLLICITEUR, ETC. — BUREAU : — Scottish Ontario Chambers, Ottawa,

STEWART, CHRYSLER & GODFREY AVOCATS, SOLLICITEURS Agents pour la Cour Suprême et le Parlement Chambres Union, 14 rue Metcalfe, Ottawa, Ont McLEOD STEWART F. H. CHRYSLER J. J. GODFREY.

VALIN & CODE Avocats, Solliciteurs, Etc. BLOC EGAN, RUE SPARKS Vis-à-vis l'Hotel Russell.

Bradley & Snow AVOCATS, SOLLICITEURS POUR LA COUR SUPRÊME, NOTAIRES, ETC. R. A. BRADLEY. A. T. SNOW. Argent à prêter à 6 p. c. avec privilège de rembourser en aucun temps.

GUNDRY & POWELL Avocats, Solliciteurs, Etc. AGENTS POUR LA COUR SUPRÊME ET LES DÉPARTEMENTS. Bureau: 25 rue Sparks, en face de l'Hotel Russel Arthur W. Gundry. F. C. Powell.

DENTISTERIE ELEGANTS ATELIERS DE DENTISTE A HULL Rien d'égal même à Ottawa Le Dr B. S Stackhouse, dentiste, diplomé du collège de Howard, Boston, licencié pour la Province de Québec, vient d'ouvrir d'élégants ateliers de dentiste sur la rue Principale, à Hull, en face du bureau de Poste, où il se tiendra continuellement.

F. F. LEMIEUX Avocat, Solliciteur, etc, Agent pour la Cour Suprême, le Parlement et les Départements publics. Bureau : 74½ Rue Sparks, Ottawa.

DR FISSIAULT —DENTISTE— COIN des RUES RIDEAU et SUSSEX —OTTAWA— Heures de bureau : de 9 à 5 heures.

Mme LETCH, 435 rue Wellington Agence pour la vente des corsets les Star Yatisi et autres genres. Linge de corps confectionné sur commande

MLLE COLLINS A toujours en mains un assortiment complet d'articles de mode à très bas prix, 310 rue Wellington, Ottawa

ACHETEZ VOTRE PAIN, TARTES, PAIN DE VIENNE, à la Boulanger.e Union. D. LEE, Propriétaire. Pain à 9 cents. 216—RUE DALHOUSIE—216

JOHN KERRIGAN PLOMBIER SANITAIRE Spécialement recommandé pour le posage des appareils de chauffage. No 106 Rue LYON, OTTAWA

J. STEWART Arpenteur provincial et ingénieur civil, Bureau audessus de la pharmacie MacCarthy, 284 rue WELLINGTON, Ottawa.

WALKER McLEAN & BLANCHET AVOCATS Solliciteurs, Procureurs, Agents Parlementaires, Notaires, Etc., Etc. No. 34½ RUE ELGIN, OTTAWA. (Devant le Russell).

NOUVELLE INVENTION

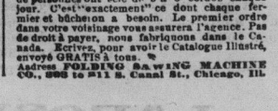

7 cordes et ¾ de hêtre ont été sciées par un homme, en 9 heures de temps. Des centaines de personnes ont scié de 5 à 6 cordes chaque jour. C'est "exactement" ce dont chaque fermier et bûcheron a besoin. Le premier ordre dans votre voisinage vous assurera l'agence. Pas de droit à payer, nous fabriquons dans le Canada. Ecrivez, pour avoir le Catalogue illustré, envoyé GRATIS à tous.

Address FOLDING SAWING MACHINE CO., 206 to 211 S. Canal St., Chicago, Ill.